

n'avais reçu aucune communication de ce genre avant d'entrer à la Chambre. Je sais que le ministre de la Défense nationale est prêt à traiter du fond de la question si on le lui demande.

M. Brewin: Je le lui demande donc.

L'hon. Donald C. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on m'informe que les unités navales canadiennes ne se trouvaient pas aux environs de Porto-Rico le 21 janvier, date mentionnée dans l'article du *Globe and Mail*. Ces unités étaient en manœuvres et effectuaient des bombardements les 27 et 28 janvier. Le 27, il n'y a eu aucune difficulté et les hélicoptères n'ont pas décollé. Le 28, les navires canadiens se sont alignés derrière des unités d'autres pays. L'agent de sécurité a fait parvenir le message de cesser le feu parce qu'il y avait quelqu'un dans le champ de tir. Un hélicoptère canadien a participé aux recherches avec des avions américains pour voir si vraiment il y avait quelqu'un. Personne n'a été trouvé dans le secteur et l'officier chargé de la sécurité a donné l'ordre de reprendre le tir.

Quant à un détail du rapport, je dois dire qu'il n'y a pas de gaz lacrymogène dans les stocks du Commandement maritime et, le jour en question, l'hélicoptère n'a ni atterri, ni largué quoi que ce soit dans le champ de tir. Ce sont les faits tels qu'ils m'ont été communiqués.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous assurer que de tels exercices n'auront pas lieu à l'avenir près de régions habitées?

L'hon. M. Macdonald: Ces opérations ont été menées sous le Commandement de l'Atlantique et les dispositions, prises par les pays membres de l'OTAN qui participaient aux exercices. En ce cas-ci, le champ de tir était sous la juridiction des autorités des États-Unis; on pourrait discuter la question avec eux, car il semble que ce soit eux qui détiennent l'autorité souveraine en l'occurrence.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COMMUTATION D'UNE CONDAMNATION À MORT SANS RECOURS EN GRÂCE SIGNÉ DU JURY

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question à poser au premier ministre. Comme on rapporte que le gouvernement vient de commuer la condamnation à mort d'un criminel coupable d'avoir tué un agent de police, et que c'est la première fois que cela se produit en l'absence d'un recours en grâce signé du jury, le gouvernement se montrera-t-il du moins honnête envers les Canadiens en précisant qu'il n'a pas l'intention de faire appliquer la loi existante et qu'il va présenter au Parlement des propositions visant à modifier le Code criminel de la façon voulue de manière que les Canadiens puissent au moins avoir la possibilité d'exprimer leur opinion à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne peux faire cette déclaration parce que le gouvernement applique bel et bien la loi et il continuera d'en faire

[Le très hon. M. Trudeau.]

respecter les dispositions. Elle n'a jamais aboli le droit de grâce; il reste toujours le privilège de la Couronne.

Des voix: Bravo!

* * *

AFFAIRES URBAINES

LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE TRIPARTITE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je voudrais interroger le ministre chargé du logement; ma question se rapporte à une déclaration qu'il a faite, je crois, au mois de juin 1970, et dans laquelle il informait la Chambre qu'il avait l'intention de convoquer une conférence fédérale-provinciale-municipale au début de 1971. Par suite des difficultés croissantes d'ordre économique et social qui affligent nos villes, nos municipalités, le logement, l'assistance sociale, les transports urbains et le chômage et considérant le fait que de nombreux représentants provinciaux et municipaux ont activement cherché à entamer des discussions sur ces problèmes et qu'en outre les villes ne seront pas représentées à la prochaine conférence, le ministre peut-il donner à la Chambre la raison qui l'a empêché de convoquer une telle conférence, comme il le proposait? Qu'est-ce qui a provoqué cet empêchement et a-t-il toujours l'intention, vu l'urgence de la situation, de tenir cette conférence?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): Je ne crois pas devoir convoquer une telle rencontre, monsieur l'Orateur. En effet, il ne serait pas indiqué de procéder de cette façon, étant donné que les affaires municipales relèvent des provinces. J'ai toutefois fait remarquer que le gouvernement serait prêt à être l'une des parties à une conférence réunissant les trois niveaux de gouvernement. Je crois pouvoir dire que cette idée a été explorée plus avant au cours d'entretiens officieux avec plusieurs ministres des affaires municipales et, plus récemment, au moyen d'un échange de lettres. La question de savoir quand de telles discussions auront lieu et sous quelle forme relève, bien entendu, des ministres provinciaux. Je m'attends à recevoir prochainement une réponse plus précise.

M. Alexander: Si mes souvenirs sont exacts, le ministre—et je le prie de me rectifier si je me trompe—a également indiqué au mois de juin dernier qu'il était disposé à mettre en place un conseil national de l'urbanisme. J'espère qu'il est en mesure de nous dire pour quelle date il escompte la mise sur pied de cet organisme ou, dans le cas contraire, ce qui en a retardé la création jusqu'ici.

L'hon. M. Andras: Cela se rattache au même sujet. La consultation des trois paliers faisait partie intégrante du projet de conseil de l'urbanisme. C'est l'une des formes d'entente dont j'ai parlé, et mes observations précédentes sur le rôle qu'y joueraient les provinces s'y applique aussi. Elle dépend incontestablement d'un accord entre les gouvernements provinciaux et nous.

M. Alexander: Le ministre peut-il donner l'assurance qu'immédiatement après la prochaine conférence, il usera